

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 765

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet,  
M. Gosselin, M. Breton et M. Ray

-----

**ARTICLE 6**

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« quatorze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif est de s'assurer du mieux possible qu'il ne s'agit pas simplement d'une période de découragement ou de désespoir et donc d'une volonté réellement « libre ».